

Narbonne. Dans le coffre-fort nucléaire audois

Publié le 12/07/2013 à 03:47, Mis à jour le 12/07/2013 à 07:46 | 1

comurhex/narbonne



Préfet de région, préfet de l'Aude, sous-préfète de Narbonne en visite hier à la Comurhex à leur demande. / Photo DDM, J.-M. G.

Après les parlementaires audois, les préfets de l'Aude et de région ont visité la Comurhex, hier. Signe d'un regard bienveillant des pouvoirs publics pour ce poids lourd de la filière nucléaire. Un site industriel qui s'est pourtant fait épingler hier sur les bassins de décantation contenant 300 000 m3 de déchets radioactifs.

Après l'enquête préliminaire ouverte par le parquet de Narbonne visant la Comurhex (lire notre édition du 3 juillet et l'encadré), cela ressemble à une contre-offensive de communication. A un soutien aveugle de l'État à une filière nucléaire dont on vient pourtant d'apprendre que, ah ! c'est ballot, elle coûte plus cher qu'on nous l'avait seriné depuis des années et que nos factures allaient donc augmenter. Quelques jours après la visite du sénateur, Roland Courteau et de la députée, Marie-Hélène Fabre, sortis rassurés de la Comurhex (1), c'était hier au tour du préfet de région, Pierre de Bousquet, et du préfet de l'Aude, Louis Le Franc, de visiter cette filiale à 100 % d'Areva.

1/4 des besoins mondiaux en uranium traités à Narbonne !

À la question : «Doit-on voir dans ces deux visites rapprochées une forme de soutien, sinon d'allégeance, des pouvoirs publics à la filière nucléaire ?», Pierre de Bousquet poufferait presque en garantissant qu'il ne s'agit que du plus fortuit des hasards : «Je suis arrivé il y a quelques mois dans cette région et je souhaite voir quelles en sont les ressources. Ce site industriel présente le triple avantage d'une production locale qui s'exporte ; d'une entreprise bien insérée dans son environnement ; d'une entreprise qui continue de se moderniser et de produire ici, sans délocaliser.»

Ce à quoi on peut ajouter un indéniable impact économique puisque la Comurhex, ce sont 650 emplois, dont 350 emplois directs.

Louis Le Franc, le nouveau préfet de l'Aude précise que cette visite (et celle d'Aiguille Emballages qui a suivi) est l'occasion de «parler des entreprises qui fonctionnent bien, pas uniquement de celles qui sont en difficultés».

De fait, la Comurhex fonctionne à plein régime. Il s'agit même d'un poids lourd du nucléaire mondial. Ainsi, 13 000 tonnes de minerai d'uranium arrivent chaque année à Narbonne, en provenance du Niger, du Canada, du Kazakhstan ou d'Australie. 13 000 tonnes, c'est un quart des besoins mondiaux en uranium !

Un stock qui - pour faire taire les fantasmes - n'est pas enrichi sur place. À la Comurhex, le minerai arrive sous forme de poudre ensuite liquéfiée, débarrassée d'une grande part de ses impuretés, puis déshydratée pour obtenir des cristaux qui, dans cet état solide appelé «tétrafluorure d'uranium», ou «UF4», prendront la direction du Tricastin. Là, ils subiront une dernière opération de purification avant enrichissement.

Compte tenu de l'enjeu que représente la Comurhex, inutile de préciser que ce site, hypersensible, fait l'objet d'une surveillance particulièrement renforcée dans laquelle les militaires de la gendarmerie tiennent une place prépondérante.

Entrée principale de l'uranium en France, la Comurhex est actuellement en phase de travaux. Comurhex II atteindra sa vitesse de croisière de production en 2015. Les procédés de purification par traitement chimique, auront alors évolué. Le protoxyde d'azote (N2O) à l'effet de serre dévastateur, sera par exemple entièrement supprimé grâce aux nouvelles installations, assure-t-on chez Areva. Les travaux en sont aujourd'hui à leur deuxième phase d'essais ; la troisième, dite d'essais actifs, est prévue pour la fin de l'année.

Comme un poison dans l'eau

L'Autorité environnementale a épinglé la Comurhex, dans un avis rendu hier et qui donne raison au réseau «Sortir du Nucléaire» dont la plainte de janvier a entraîné l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet de Narbonne. Les plaignants soutenaient que le statut d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) était insuffisant et qu'Areva s'asseyait sur la mise en demeure de déposer une demande d'autorisation de création d'installation nucléaire de base (INB). Une INB nécessaire en raison des 300 000 m3 de déchets radioactifs entreposés dans les bassins de décantation, à l'heure où les travaux actuels permettraient à la Comurhex de passer d'un traitement de 13 000 tonnes à 21 000 tonnes. L'Autorité environnementale pointe les risques d'effondrement ou de rupture des digues, avec les conséquences environnementales qu'on imagine.

